



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis N° 8/2017
au Conseil communal**

Budget 2018

Délégué municipal

Monsieur Michel Peytregnet

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous remettre le budget de notre commune pour l'exercice 2018.

L'excédent de charges budgétisé se monte à **CHF 78'182.--**, soit un excédent de charges en diminution de CHF 107'542.-- par rapport au budget 2017. Pour rappel, l'exercice 2016 s'est soldé avec un excédent de revenus de CHF 368'915.85 qui doit toutefois être relativisé par un complément sur la péréquation 2016 de CHF 289'762.-- que nous avons payé sur l'exercice comptable de 2017. L'excédent réel des comptes 2016 se situe en conséquence à CHF 79'153.85.

1. Préambule

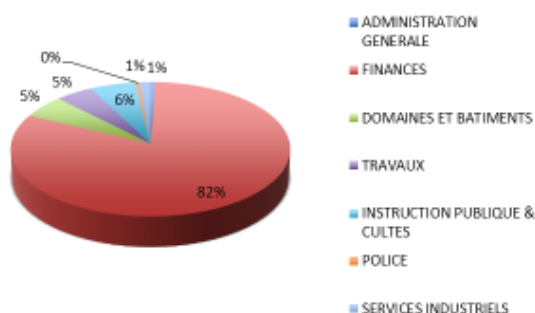
Vous trouverez ci-dessous la structure de notre budget communal. Vous pouvez y constater que sur les charges, qui représentent CHF 5'971'753.--, seuls env. CHF 2'300'00.-- sont réellement sous contrôle des autorités communales. En effet, rien que la péréquation cantonale (Solidarité entre communes, Service de police et facture sociale, Transport régional, Ecole de Musique) pèse dans notre budget pour CHF 2'843'000.-- auquel il faut ajouter CHF 525'000.-- pour l'instruction publique et env. CHF 210'000.-- pour des associations intercommunales respectivement régionales.

Nous avons tenu compte de la mise à l'enquête du PZR en maintenant les diminutions de revenus (taxes de raccordement et émoluments) opérées au budget 2017.

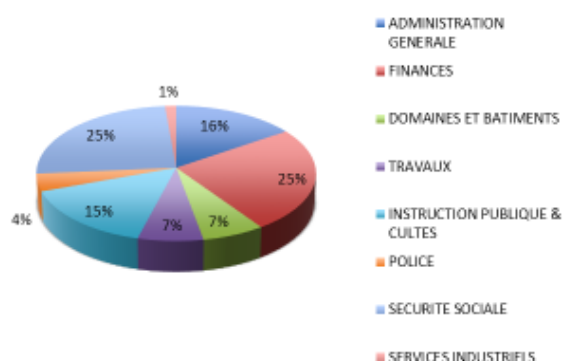
Compte tenu des aléas de la péréquation, nous n'avons, comme à l'accoutumée, pas intégré de prévision pour les probables rallonges sur la péréquation 2017.

Structure de notre Budget 2018

Recettes Communales



Charges Communales



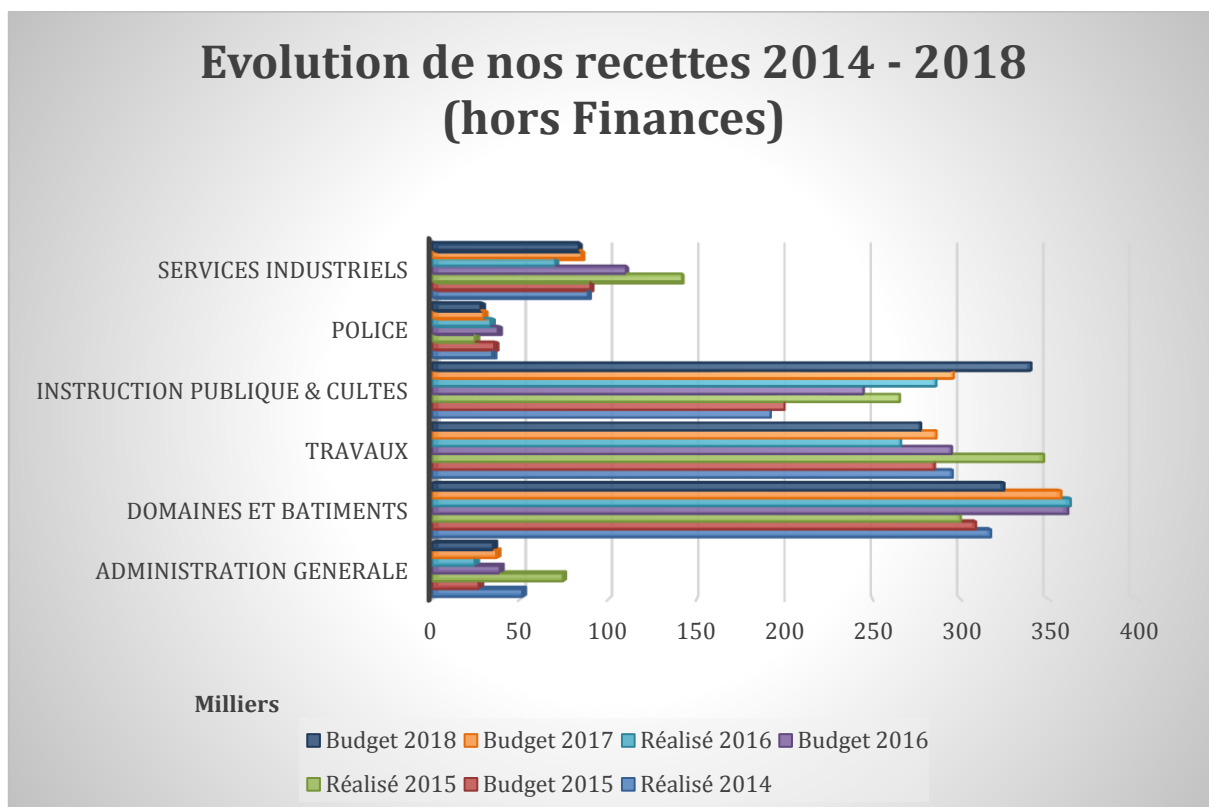
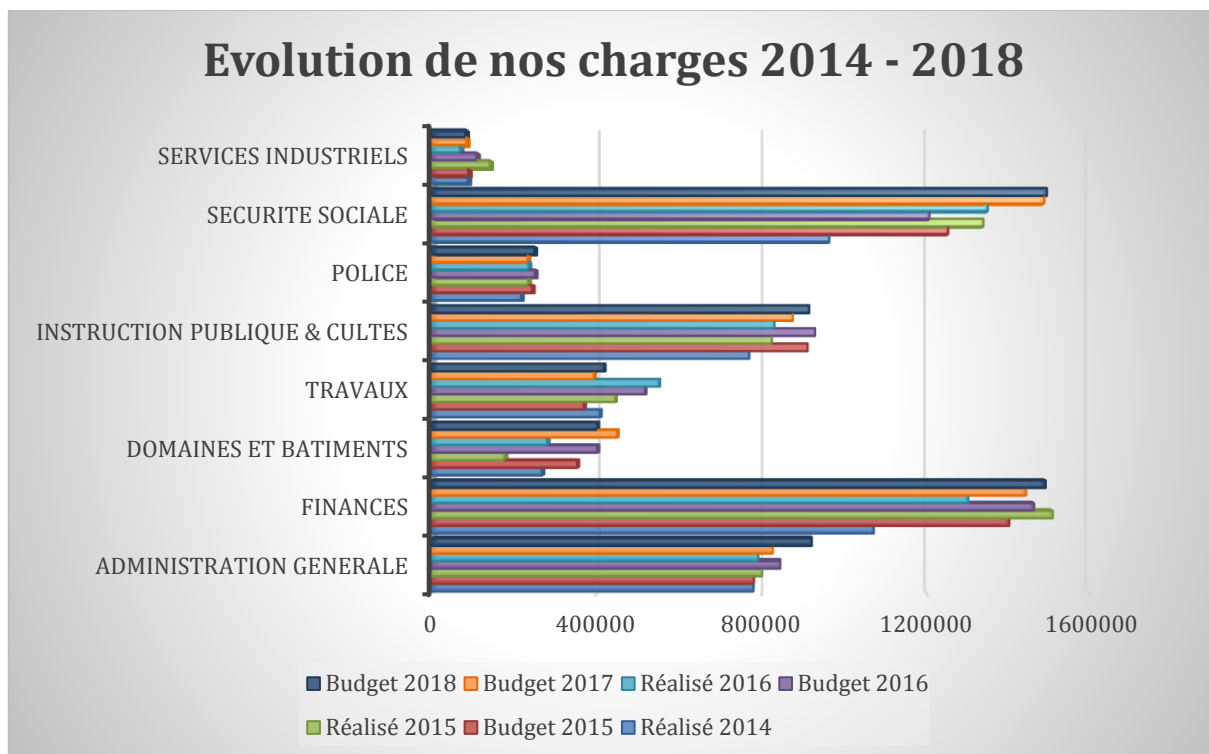
Fidèle à ses principes adoptés et reconduits depuis 2011, votre Municipalité a élaboré ce budget 2018 avec une approche conservatrice à la fois pour les charges et les recettes. Du côté des revenus principaux, soit les impôts à percevoir, nous avons plus ou moins repris les chiffres de l'exercice 2016.

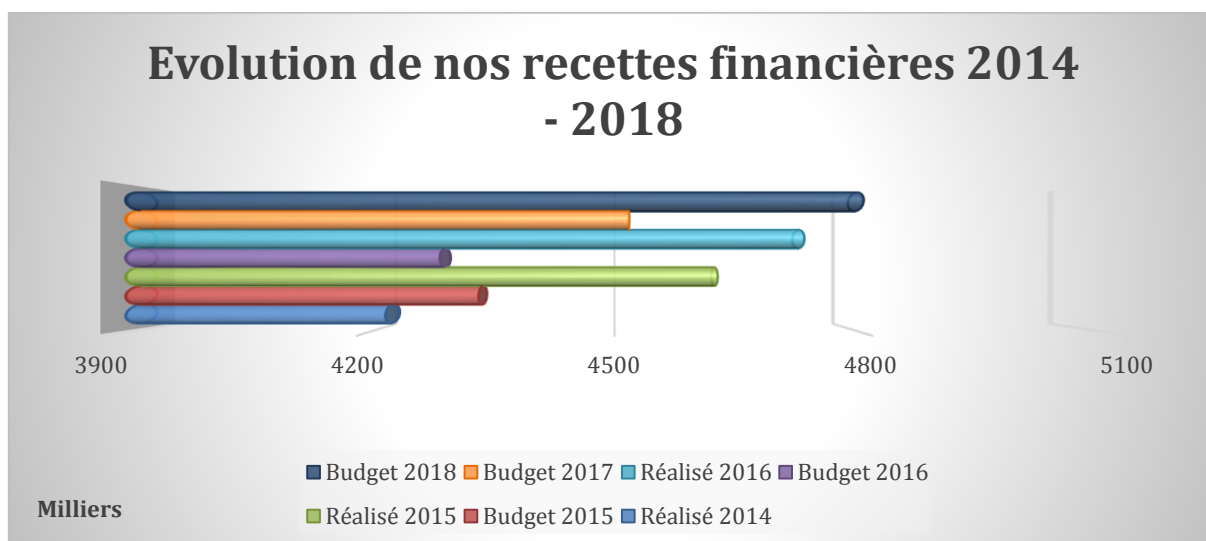
Dans un souci à rendre le plus comparable possible les résultats et budgets d'une année à l'autre, nous avons neutralisé les éléments extraordinaires des exercices précédents (amortissements libératoires) dans les graphiques qui suivent.

Nos commentaires sur le budget 2018 se réfèrent en règle générale au résultat de l'exercice précédent, soit le réalisé 2016.

Nous vous indiquons également la marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2018. Elle s'élève à CHF 139'897.--.

En résumé, le récapitulatif du budget de notre commune pour 2018.





2. Commentaires

Administration Générale

- Autorités

Les différences de cette rubrique comparées aux comptes 2016, sont liées aux modifications des rémunérations de votre exécutif et des scrutateurs, modifications acceptées par le Conseil Communal en décembre 2015.

- Administration

Comparé au budget 2017 et compte tenu de l'évolution du coût de la vie nous avons légèrement augmenté la masse salariale de nos employés. Les comptes liés aux traitements du personnel, notamment les comptes concernant les prestations sociales (110.303.0, 110.304.0, 110.305.0) augmentent en conséquence. La diminution de ces postes, comparée au réalisé en 2016, s'explique par le non remplacement de notre employé communal Monsieur Edgar Blöchlinger qui a pris une retraite anticipée fin 2016.

- La variation du compte 110.311.0 contient une réserve pour achats/remplacements de PC's en cas de besoin.
- Le compte 110.318.0 "Honoraires et prestations de services" comprend pour 2018 entre autres :
 - KCHF 32 pour litiges juridiques en relation avec la révision de LAT.
 - KCHF 68 du préavis 02/17 préparation à la révision du PGA / RPGA
 - Une augmentation de CHF 3'600.-- pour la gestion de notre Bourse et de notre comptabilité pour tenir compte de la forte augmentation des volumes de facturations liées à la CAPS et des taxes forfaitaires pour la gestion des déchets.
 - KCHF 10 pour l'entretien de nos archives.
- Le compte 110.351.0, qui contient notre participation aux frais de transport régional, augmente de KCHF 16. Cette augmentation est justifiée par le canton avec l'argumentation suivante :

- **Infrastructure ferroviaire**

- La participation du Canton au fonds d'infrastructure ferroviaire augmente de 1,2 mio CHF. Cette hausse touche essentiellement les bassins 1, 3 et 4, dans lesquels de gros aménagements d'offres ferroviaires ont été réalisés dès l'année 2016.

- **Trafic régional de voyageurs (TRV)**

- Selon les informations officielles dont nous disposons à ce jour, la quote-part fédérale en faveur du TRV a été réduite pour l'année 2018. Il demeure de nombreuses incertitudes sur les moyens à disposition de la Confédération pour le TRV pour les années 2018 et suivantes.

- Le compte 110.352.0 augmente de KCHF 60 par rapport au budget 2017 pour tenir compte de l'acceptation du "Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN)" par le Conseil Communal en mars 2016.

Affaires culturelles et de loisirs

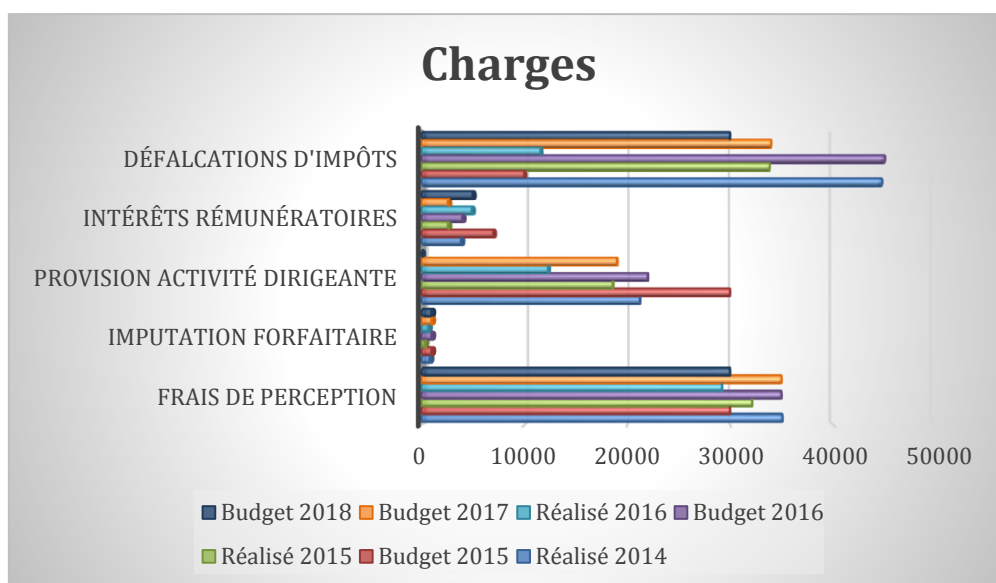
Conformément au souhait exprimé par une majorité du Conseil, votre Exécutif a reconduit au budget 2018 l'achat et la vente de deux abonnements annuels de cartes journalières CFF.

Le compte 150.314.5 "Entretien des parcs et terrain de sport" contient pour 2018 KCHF 22 pour la pose d'une infrastructure légère (couvert avec table et bancs).

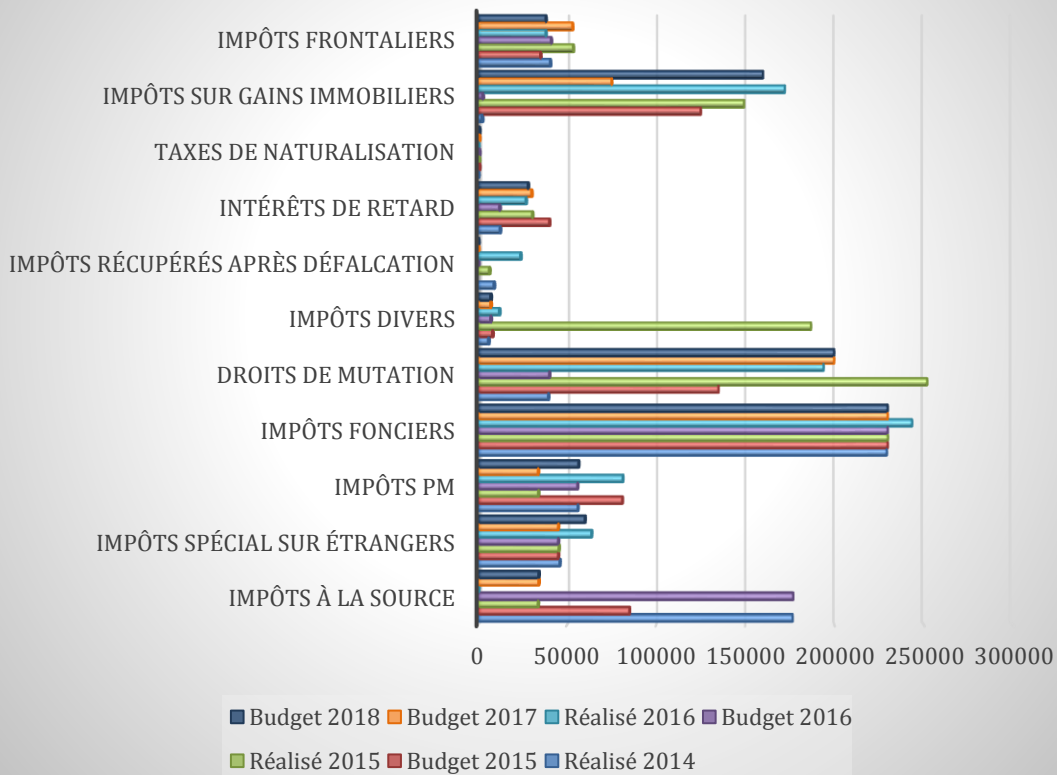
Finances

- Impôts

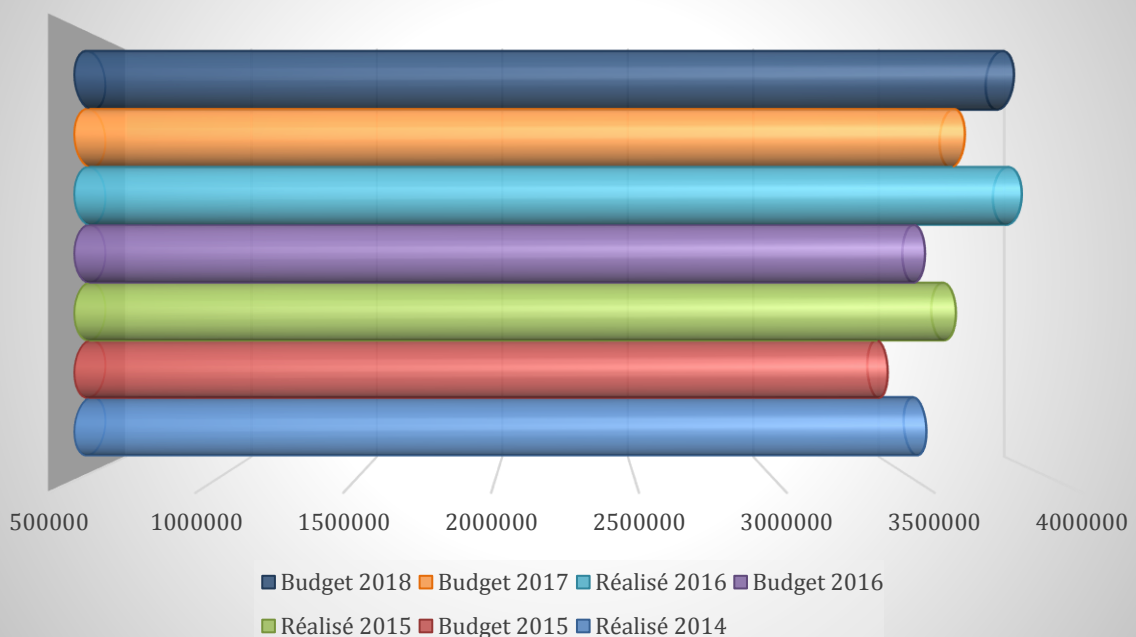
- Le Canton a enfin abrogé la pratique de rétrocéder une part de l'impôt des contribuables exerçant une activité dirigeante dans une autre commune. Le compte 210.319.1 ne contient donc plus de charges à partir de 2018.
- Comparaison de nos charges et recettes relatives aux impôts.



Recettes hors impôts sur le revenu et la fortune



Recettes personnes physiques



- Service Financier

- Le montant au budget du compte 220.322.0 comprend les intérêts pour les emprunts déjà contractés, soit :
 - KCHF 650 échéance 2022 à 1.54 %.
 - KCHF 1'200 échéance 2023 à 1.23 %.
 - KCHF 2'000 échéance 2026 à 1.86 %.
 - KCHF 2'550 échéance 2034 à 2.3 % avec amortissement de 50 % de la somme empruntée (3 millions) à hauteur de 5 % p/an.
- Le budget 2018 des comptes 220.352.0 et 220.452.0 correspond aux acomptes pour la péréquation "solidarité entre communes" demandés par l'Etat.
- Le compte 230.331.0 comprend les amortissements suivants :

9141.32 Préavis 06/09 Condamine	31 700	amorti sur 30 ans / 2013 - 2042
9143.15 Préavis 11/12 Ancienne Poste	42 677	amorti sur 20 ans / 2015 - 2034
9141.37 Préavis 04/13 Conduite Chemin du Molard	13 887	amorti sur 30 ans / 2015 - 2044
9141.11 Préavis 001/15 Station de pompage	22 000	amorti sur 30 ans / 2018 - 2047
9141.13 Préavis 05/15 Réfection Ch. de la Tuillière	10 500	amorti sur 15 ans / 2017 -2031

Domaines et Bâtiments

- 32 Forêts

- Le propriétaire a renoncé à l'assainissement du cordon boisé de l'ASSE. Cette rubrique retrouve donc son budget habituel.

- Centre communal (CC)

- Le compte 350.312.0 diminue de KCHF 5 comparé au budget 2017. Cette diminution est le résultat de réfections effectuées.
- Le compte 350.314.0 diminue de KCHF 8 comparé au réalisé 2016 tenant compte ainsi des travaux d'entretiens effectués ces dernières années.
- Le compte 350.315.0 incluait au budget 2017 une fermeture au fond de la grande salle. Nous avons abandonné ce projet ce qui diminue de KCHF 5 le budget de ce poste.
- Le compte 350.331.0 est nouveau et contient l'amortissement du préavis 009/14 "Réfection appartements CC".
- L'adaptation des loyers des appartements du CC est en cours d'évaluation et n'est donc pas incluse sur le compte 350.423.0.

- Collège et pavillon scolaire

- Le compte 351.314.0 contenait au budget 2017 KCHF 35 pour la réfection d'une salle de classe. Au budget 2018 ce poste prévoit un montant de KCHF 10 pour le rafraîchissement de la peinture des boiseries et façades.

- Le compte 351.452.0 correspond au loyer payé par l'AISE pour les salles de classes.

- Eglise

- Le compte 352.314.0, en plus de son budget de base, prévoit un montant de KCHF 10 pour l'automatisation de la sonnerie.

- Edgaronette

- Le compte 353.427.0 prend comme hypothèse la location de l'appartement rénové à partir du mois d'avril 2018.

- Autres charges communales

- Le compte 355.314.0 prévoit la réfection du local du feu (KCHF 2), des fontaines (KCHF 16) et du couvert de la fontaine en face de l'épicerie (CHF 7'500.--).

- Parcelle 26

- Cette rubrique contient les amortissements obligatoires et KCHF 1 pour l'entretien courant et l'électricité.

- Sur le compte 358.314.0 nous avons prévu KCHF 25 pour la sécurisation de la toiture qui est en cours d'étude.

Travaux

- Routes et chemins

- Après l'achat d'un utilitaire multifonctions en 2016 le compte 430.311.0 revient à un niveau plus habituel. Il est composé de :

- KCHF 1 pour du divers.
- KCHF 3 pour le renouvellement des panneaux de signalisation.
- KCHF 5 pour l'achat d'équipements pour le service de la voirie.

- Le compte 430.314.0 incluait au réalisé 2016 entre autres :

- KCHF 20 pour la réfection du chemin des Marais.
- KCHF 105 pour la réfection du chemin du Bochet et de la route de Givrins

- Au budget 2018, le compte retrouve son budget habituel auquel nous avons ajouté des postes que nous reconduirons chaque année à partir de 2018 :
 - KCHF 10 pour la réfection des marquages
 - KCHF 10 pour le gravillonnage et reflachage
- Le compte 430.318.0 comprend une réserve de KCHF 5 pour le remplacement de Monsieur N. Paunovic en cas de besoin et KCHF 12 pour le contrôle de nos candélabres.
- Ordures ménagères
 - La rubrique 450 a clôturé l'exercice 2016 avec un excédent de CHF 23'334.10 auquel il faut déduire un revenu extraordinaire de CHF 4'349 provenant d'une rétrocession sur le recyclage du verre de 2015. L'excédent réel était donc de CHF 18'985.10. Ce résultat 2016 a porté le solde de notre compte de régulation à CHF 9'021.40.
 - Conformément à nos commentaires dans le passé, nous sommes donc aujourd'hui en mesure de réduire les taxes forfaitaires par habitant et entreprise. Afin d'éviter les effets "yoyo", nous avons choisi une approche qui ne se base pas sur l'excédent réalisé en 2016 mais en utilisant par contre une grande partie de l'excédent de notre compte de régulation (CHF 6'450.--).
 - En conséquence de ce qui précède nous proposons au Conseil Communal de fixer pour 2018 :
 - La taxe forfaitaire par habitant à CHF 100.—
 - La taxe forfaitaire par entreprise à CHF 190.--
 - Au cas où l'exercice 2017 devait confirmer le résultat obtenu en 2016, nous réévaluerons bien évidemment les montants de la taxe forfaitaire par habitant / entreprise lors de l'établissement du budget 2019.

Instructions publiques & Cultes

- Enseignement primaire et Enseignement secondaire
 - Ces rubriques correspondent au budget 2018 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE).
- UAPE "Le P'tit Casse-Croûte" (CAPS)
 - La CAPS, qui pour l'exercice 2016 s'est approchée de l'équilibre financier, franchit une nouvelle étape avec l'ouverture d'une antenne à Vich. Cette dernière est ouverte en collaboration avec les Communes de Vich et Coinsins. L'objectif visé de cette extension de notre structure d'accueil est de faire face au manque de places d'accueil que nous avons actuellement et de pouvoir séparer les "Petits" (1^{ère} à 4^{ème}) des "Grands" (5^{ème} à 8^{ème}). Les variations entre le réalisé 2016, le budget 2017 et le budget 2018 reflètent en conséquence les coûts et revenus additionnels liés à l'augmentation de la fréquentation de notre structure d'accueil qui dorénavant est présente à Duillier et à Vich.
- Enseignement spécialisé
 - Conformément à l'acceptation du préavis 01/17 "Règlement subventionnement études musicales" en mars 2017, nous avons porté au budget 2018 KCHF 2 sur le compte 530.365.3.

Police

- La majeure partie de la rubrique police correspond à la facture cantonale pour les services de polices.
- Défense contre l'incendie
 - Lors de la création du SDIS Nyon-Dôle, la Ville de Nyon contribuait à hauteur de Fr 10.-- supplémentaires par habitant sur les 4 premières années. Dès 2018, la répartition est uniforme pour les 18 communes.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

vu le préavis municipal N° 8/2017 relatif au budget 2018,
vu le rapport de la commission de Gestion et des Finances,
ouï les conclusions du rapport de la commission précitée,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 8/2017 relatif au budget 2018,
2. d'approuver le budget communal 2018 tel que présenté.

Ainsi adopté par la Municipalité lors de la séance du 30 octobre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Jacques Mugnier



Le Secrétaire

Andres Zähringer